

# STRATÉGIE DE GESTION DES RISQUES

**Mining Mineral Resources S.A.S.**

Numéro du document : MMR-RMS-2025-001

## Introduction

### Objectif et Portée

La Stratégie et le Plan de Gestion des Risques sont conçus pour identifier, évaluer et atténuer de manière systématique les risques associés aux opérations de MMR. Ce document fournit une approche structurée de la conformité, de la durabilité et des pratiques minières responsables, tout en s'alignant sur les normes mondiales de l'industrie et les réalités géopolitiques en RDC.

Cette stratégie s'applique à l'ensemble des opérations de MMR, y compris :

- Activités d'exploration, d'exploitation minière et de traitement
- Transport, gestion de la chaîne d'approvisionnement et conformité commerciale
- Engagement des parties prenantes, relations communautaires et respect des réglementations

Ce document veille à ce que le risque soit géré de manière proactive, réduisant ainsi l'exposition aux menaces légales, financières, réputationnelles et opérationnelles, tout en maintenant une conformité avec les cadres internationaux tels que l'OCDE, l'ICGLR et l'ITIE.

### Gestion des Risques dans les Zones à Haut Risque

### Engagement envers les Normes Internationales et la Conduite Éthique

MMR adhère aux directives de diligence raisonnée de l'OCDE (2016) pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit et à haut risque (Troisième édition). Cela inclut le respect total de la politique modèle de la chaîne d'approvisionnement figurant en annexe II, garantissant ainsi la transparence et la responsabilité à chaque étape de nos opérations.

Pour assurer une adhérence continue à ces normes, MMR met en œuvre les mesures suivantes :

- **Audits externes périodiques** : Des audits indépendants sont réalisés chaque année pour vérifier la conformité.
- **Formation à la diligence raisonnée des fournisseurs** : Programmes de formation réguliers pour sensibiliser les fournisseurs aux exigences de sourcing éthique.

- **Mises à jour des politiques et surveillance interne** : Révisions de politique pour refléter les évolutions réglementaires et les meilleures pratiques.
- **Engagement des parties prenantes** : Collaboration active avec les organismes de l'industrie, les autorités locales et les organisations de la société civile pour garantir une conformité internationale.

Nous appliquons une politique de tolérance zéro pour :

- Les violations des droits humains, y compris le travail forcé, le travail des enfants et les traitements inhumains
- Les pratiques de corruption, y compris la corruption, l'extorsion et le blanchiment d'argent
- Le financement des conflits, y compris tout soutien direct ou indirect à des groupes armés ou à la taxation illégale

## Identification des Risques et Actions Immédiates

- **Violations avérées** : Suspension immédiate des opérations sur les sites affectés et retrait de la chaîne d'approvisionnement. Les violations sont considérées comme claires et incontestables lorsqu'elles impliquent :
  - L'implication dans des abus des droits humains (travail forcé, travail des enfants, crimes de guerre).
  - Une activité financière illicite (corruption, blanchiment d'argent, évasion fiscale).
  - Le financement des conflits (soutien direct ou indirect à des groupes armés).
- **Preuves non concluantes** : Lorsqu'une violation est soupçonnée sans preuve définitive, MMR lance une enquête d'une semaine avec :
  - **Revue interne** : Audit interne par les équipes de conformité et de gestion des risques.
  - **Évaluation par un tiers** : Engagement de cabinets de diligence raisonnée indépendants si nécessaire.
  - **Décision finale** : Si des violations sont confirmées, le retrait est immédiat. Si les risques ne sont pas vérifiés, les opérations se poursuivent avec une surveillance accrue.

## Gouvernance Locale et Engagement des Parties Prenantes

- **Comités locaux actifs** : Les suspensions restent en vigueur jusqu'à un examen par le comité local concerné.
- **Comités locaux inactifs** : MMR coopère avec les autorités provinciales et réglementaires pour mener un examen alternatif des risques et appliquer des mesures correctives.

## Atténuation des Risques et Surveillance

- **Si les risques sont atténués** : Reprise des opérations sous une surveillance stricte.
- **Si les risques persistent** : Escalade vers les réunions des comités provinciaux pour décider des prochaines actions.

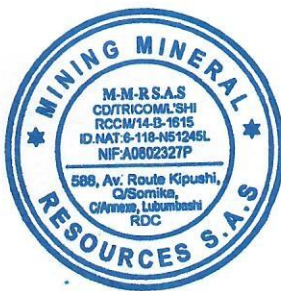

## Surveillance Continue des Risques

Le processus d'évaluation des risques se poursuivra jusqu'à ce que :

1. Les risques soient atténués, et les opérations reprennent sous haute surveillance.
2. Les risques persistent, nécessitant un retrait indéfini du site ou du fournisseur.

### Représentant autorisé :

M. John Matt - Responsable Conformité  
Mining Mineral Resources S.A.S.  
Email : [john.matt@mmrdrc.com](mailto:john.matt@mmrdrc.com)



**APPROUVÉ PAR :**  
**COMITÉ DE GESTION DES RISQUES DE MMR**  
**PROCHAINE REVUE : FÉVRIER 2026**